



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 avril 2020, les règlements suivants :

RCA19-14009-1 : Règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2020) ».

RCA20-14001 : Règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) » relatif aux corridors piétons dégagés.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 7 avril 2020

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Publication : [Site Internet de l'arrondissement](#)